



**Conseil communal  
Trélex**

**PROCES-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 6 DÉCEMBRE 2024**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à tous.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09.10.2024 – 3. Communication(s) du Président – 4. Nomination d'un/e membre de la Commission de gestion – 5. Rapport de la commission ad hoc sur la réponse de la Municipalité au postulat « Demande d'étude pour l'installation d'un emplacement Mobility » – 6. Rapport de la commission ad hoc sur la réponse de la Municipalité au postulat « Paléo en primeur » - 7. Préavis n°12/2024 Transformation et rénovation de la Ferme Paul – Demande d'un crédit d'étude de CHF 365'000.- – 8. Préavis n°13/2024 Budget communal 2025 – 9. Réponse de la Municipalité au postulat du 08.12.2023 « Créer un fonds énergétique » – 10. Réponse de la Municipalité au postulat du 08.12.2023 « Eclairage nocturne ou transport public, faut-il choisir ? » – 11. Mention des préavis à venir – 12. Communication(s) de la Municipalité – 13. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 14. Propositions individuelles et divers.

**1. Appel**

34 conseillers présents, 8 excusés et 2 absents.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09.10.2024**

Le procès-verbal est approuvé à une très large majorité.

**3. Communication(s) du Président**

Le Président communique les dates des séances du Conseil communal 2025 : mercredi 12 février (réserve), jeudi 3 avril, jeudi 12 juin, mercredi 10 septembre (réserve), jeudi 9 octobre et vendredi 5 décembre. Ces dates seront communiquées par courriel à l'ensemble du Conseil communal.

Avec la prochaine convocation, chacun recevra pour rappel une fiche sur le secret de fonction, en particulier dans les commissions, et le devoir de récusation.

Proposition est faite de verser le jeton de présence de la présente séance à l'association *Sapin solidaire* qui offre des cadeaux aux enfants défavorisés de la région.

Le Président remercie la Municipalité pour les nombreux contacts au fil de l'année, le personnel communal qui œuvre avec professionnalisme, le Bureau et la secrétaire pour leur soutien sans faille et leur engagement, les commissions pour leur travail conséquent, et l'ensemble des conseillers pour leur participation. A tous, il adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes et l'année 2025.

**4. Nomination d'un/e membre de la Commission de gestion**

Mme Sarah BERNEY a démissionné. Se présente M. Bastien MORAX qui est élu tacitement.

## **5. Rapport de la commission ad hoc sur la réponse de la Municipalité au postulat « Demande d'étude pour l'installation d'un emplacement Mobility »**

Le Président donne la parole au rapporteur M. Pierre-Emmanuel BEUN. La commission est très favorable à la réponse municipale. Elle relève le risque financier limité, avec CHF 26'000.- pour l'installation de la borne et CHF 11'400.- pour le coût annuel, selon le taux d'utilisation de la voiture. Le choix de débiter avec un seul véhicule paraît judicieux, ainsi que l'emplacement des deux bornes de recharge. En cas d'intérêt faible, la solution entraîne peu de frais et l'investissement ne serait pas perdu, car la borne pourrait être réutilisée. En cas de succès, il sera possible d'augmenter l'offre avec un deuxième véhicule. Il serait intéressant que la Municipalité précise le niveau d'utilisation à partir duquel le service serait considéré comme un succès.

Le Président ouvre la discussion. Mme Patricia AUDETAT demande si un emplacement plus proche de la gare a été envisagé, rappelant l'existence d'un abonnement couplé CFF-Mobility. Mme Evelyne VOGEL lui répond que l'idée a été rejetée en raison des travaux que va subir la gare. En outre, un emplacement au centre du village est plus intéressant pour la population.

Dans l'éventualité où le test n'a pas de succès, M. Christophe HABISREUTINGER demande quel est le coût du chargeur dans les CHF 26'000.- et la raison pour laquelle envisager plutôt une voiture thermique. Concernant la part entre chargeur et fouille, Mme VOGEL n'a pas de détail. Au sujet du type de voiture, M. BEUN répond que Mobility ne propose pas de nouvelle voiture thermique.

Mme Carole DUPERRET demande si une étude de marché a été réalisée. Mme VOGEL répond que cela aurait un coût. D'ailleurs, d'autres villages ayant installé Mobility l'ont fait avec succès.

M. Roman DAEPEN demande qui fixe les tarifs et si le service sera limité aux Trélésiens. Mme VOGEL répond que seuls des clients de Mobility peuvent l'utiliser.

Une réflexion de M. HABISREUTINGER sur le coût et le temps de résiliation en cas de non utilisation appelle des commentaires sur le tarif journalier de location, le calcul en fonction du modèle et le seuil de rentabilité estimé à 152 jours par an. La conclusion est qu'offrir le service à la population vaut le test.

En l'absence d'autre question, le Président rappelle que le vote sur un rapport de commission sur une réponse municipale à un postulat n'a pas de valeur contraignante, tout au plus politique.

Le rapport, **favorable** à la réponse municipale, est **accepté à une forte majorité avec 4 abstentions**.

## **6. Rapport de la commission ad hoc sur la réponse de la Municipalité au postulat « Paléo en primeur »**

Le Président donne la parole à la rapporteuse, Mme DUPERRET. La commission rappelle que le postulat voulait garantir un accès à la billetterie du Paléo pour tous les Trélésiens. Elle estime que l'objectif premier n'a pas été atteint par la réponse municipale et relève que la Municipalité a mis en place un système de prévente compliqué pour les habitants, avec un nombre de billets limité chaque jour, à un tarif unique, ceci avant de répondre formellement au Conseil. Les billets non vendus résulteraient en une perte financière pour la commune. La commission invite donc la Municipalité à reprendre la discussion avec la direction de Paléo et prie le Conseil de refuser la réponse donnée au postulat.

Le Président ouvre la discussion. Le Syndic souhaite ajouter que la Municipalité a déjà recontacté le secrétaire général de Paléo et lui a indiqué qu'elle maintient la demande initiale. Une réponse devrait intervenir avant Noël.

M. David VOGEL appuie en alléguant que le rapport de commission peut servir de moyen de pression pour encourager une négociation. Il demande au Syndic confirmation que l'essai mis en place en 2024 n'a pas entraîné de perte financière. Le Syndic confirme ceci.

En l'absence d'autre commentaire, le Président soumet au vote le rapport de la commission ad hoc **refusant** la réponse de la Municipalité. **Le rapport est accepté à l'unanimité.**

## **7. Préavis n°12/2024 Transformation et rénovation de la Ferme Paul – Demande d'un crédit d'étude de CHF 365'000.-**

Le Président donne la parole au Municipal, M. Philippe DEPIERRE. Depuis l'achat de la Ferme Paul par la Commune en 2012, l'historique est chargé en préavis et projets. La Municipalité souhaite transformer ce

bâtiment ancien en créant des bureaux, des surfaces administratives polyvalentes, un espace à vocation culturelle et un ou deux logements. Le préavis rappelle les caractéristiques du bâtiment, sa localisation au centre du village, sa proximité d'infrastructures publiques importantes et son classement en note 3 au catalogue cantonal des monuments historiques. Le bureau d'architectes Amsler Dom a été choisi au terme d'un appel d'offres en procédure ouverte en marché public. La Municipalité a été séduite par son approche en rénovation et réhabilitation qui répond aux exigences propres de la Ferme Paul. L'estimation du coût des travaux constitue l'un des objectifs du crédit d'étude. Le coût des travaux tient compte des études précédentes et des ajustements au projet actuel. Le devis comprend les honoraires, les demandes d'autorisation et la préparation des appels d'offres d'entreprises. M. DEPIERRE conclut en priant le Conseil d'accepter le préavis n° 12/2024.

Le Président donne la parole au président de la Commission construction-urbanisme, M. Stephan WENGER. Celui-ci a développé son rapport autour d'une charade pour mettre en lumière le sentiment de la commission d'un projet sommairement décrit, d'une polyvalence très générale. Il concède que la Municipalité n'aurait pu faire autrement, ne pouvant deviner la conclusion de la future étude. La commission aurait apprécié de recevoir des points d'analyse supplémentaire, tels qu'une liste des besoins en locaux pour la commune. Elle a été cependant séduite par le choix et l'approche du bureau d'architecte et est enthousiaste à l'idée de voir avancer le projet. Elle émet le souhait que le projet soit en priorité destiné à des services tournés vers la population et des sociétés locales, et que la réflexion intègre des places de parc. En conclusion, la commission prie le Conseil communal d'accepter le préavis n° 12/2024.

Le Président donne la parole au président de la Commission des finances, M. Stéphane DOEBELI. Son rapport rappelle l'historique des étapes principales de projets sur la Ferme Paul et est d'avis que la proposition actuelle est la seule envisageable. Il estime que le préavis explique les enjeux avec clarté, notamment la préservation du bâtiment, les impératifs de sécurité, mais aussi les possibilités de réhabilitation. La commission est convaincue par la présentation faite par la Municipalité et le bureau d'architecte, qui est qualifié dans la rénovation de bâtiments avec de bonnes réalisations à son actif. Du point de vue financier, l'assainissement du bâtiment est nécessaire. Le crédit d'étude permettra de déterminer la faisabilité technique des aménagements futurs. La COFIN enjoint la Municipalité de la tenir informée des propositions et du budget à allouer pour la gestion des différents espaces. Elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 12/2024.

Le Président ouvre la discussion. M. Olivier MONTAGUTI remarque qu'une offre plus détaillée devra suivre. Il pense que le crédit d'étude permettra d'y voir plus clair. M. Cédric MARZER souligne que le programme n'est pas le fruit du hasard, mais d'une maturation de dix ans d'analyse des besoins. La Municipalité est confiante que, dans l'analyse des demandes, un équilibre subtil sera trouvé entre l'aspect financier et l'intérêt pour la population.

M. DAEPPEN salue le travail de fond tant de la Municipalité que des deux commissions. Il demande si des informations utiles peuvent être extraites des préavis précédents, étant donné les dépenses déjà engagées par le passé, et quelle sera la proportion du coût final. M. MARZER affirme que les précédentes études ont permis de préciser la faisabilité et l'intérêt de ce qui peut être fait ou pas. Des erreurs seront ainsi potentiellement évitées. Le crédit articulé est consolidé par les appels d'offres et le coût de construction avec les standards de qualité actuels et les différents spécialistes qui devront intervenir.

M. Marcello ALLECA se demande si l'on osera faire simple et remarque qu'une solution pour la sécurité des piétons sur la route serait à envisager vers la galerie. M. DEPIERRE prend note de la remarque.

Au vote, le **préavis n°12/2024 est accepté à une très large majorité, avec 1 non et 2 abstentions.**

## **8. Préavis n° 13/2024 Budget communal 2025**

Le Président donne la parole à Mme GIROD. Le contexte du budget 2025 est influencé par divers éléments tels que l'environnement inflationniste, la NPIV, l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, la pression plus forte sur le réchauffement climatique. Malgré ce contexte instable, le budget 2025 a été réalisé avec des recettes stables et des charges limitées au maximum (celles dont la Municipalité a la maîtrise, soit le 30%). Les recettes fiscales sont calquées sur le réalisé 2023 avec une augmentation de CHF 167'000.- de la péréquation, en rapport notamment avec l'inflation et des facteurs sociaux. Dans l'évolution des dépenses entre le réalisé 2023 et le budget 2025, on relève en particulier l'instruction

publique qui augmente de CHF 225'000.- avec un montant de CHF 1'147'846.-, et l'administration générale qui augmente de CHF 32'000.-, avec un montant de CHF 1'333'268.-.

L'excédent de charges se monte à CHF 1'065'300.- soit une augmentation de plus de CHF 600'000.- par rapport au budget 2024. L'explication tient à l'augmentation des rubriques suivantes : la péréquation, l'instruction publique, le para- et le préscolaire, et le personnel. La pression sur les finances communales est forte et la Municipalité estime qu'elle présente un budget équilibré, au plus proche de la réalité et des besoins. En conclusion, Mme GIROD prie le Conseil communal d'adopter le préavis n°13/2024.

Le Président demande précision sur le fait que l'instruction publique est représentée par l'AISGE. Mme GIROD répond que l'AISGE compte également le parascolaire qui est catégorisé dans le social.

Il donne la parole au président de la Commission des finances. Celui-ci indique que la COFIN a apprécié de pouvoir étudier le préavis avant la séance, ce qui a permis de cibler les échanges sur certains points. Chaque municipal a apporté des explications sur son dicastère. Le déficit de CHF 1'065'300.- représente une augmentation de CHF 604'742.- par rapport au budget 2024. La COFIN ne s'en alarme pas car les facteurs sont les finances et la sécurité sociale, avec l'influence de la NPIV. Dans les charges sous contrôle de la Municipalité, celles de l'administration générale augmentent pour le greffe, avec CHF 100'947.-. La COFIN se dit convaincue que ce sont des conditions pour avoir un greffe performant et engagé. En réponse au postulat cité plus haut, les coûts de la borne Mobility se montent à CHF 30'900.-. Une réduction de loyer de l'auberge visant à soutenir les aubergistes est considérée comme temporaire et exceptionnelle par la COFIN, qui laisse à la COGEST le soin de suivre les détails ultérieurs. En conclusion, la commission estime que la Municipale et la boursière effectuent un travail efficace et elle recommande au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. M. BEUN remarque que dans ce budget déficitaire les charges contraintes ont augmenté. Il demande quelles sont les règles fixant le déficit maximum admissible. Mme GIROD répond que, si l'on manque de marge, il faudrait augmenter les impôts. Mme Elisabeth CONSTANTIN, boursière, précise que trois années déficitaires entraîneraient une action de la part du Canton. Avec MCH2, l'intervention pourrait être plus rapide.

M. MONTAGUTI observe que les budgets présentés n'ont pas toujours été intégralement consommés. Un budget représente plus une ligne de conduite, une feuille de route, et le Conseil peut constater que la Municipalité respecte ses engagements.

M. WENGER pose trois questions. La première est relative au correctif de CHF 112'000.- de la sécurité sociale ; la deuxième porte sur l'administration communale et ce qu'apporte l'ETP supplémentaire ; la troisième porte sur la NPIV et si son effet sera favorable ou défavorable à la commune. Au sujet de la sécurité sociale, Mme GIROD répond que la réorganisation de l'AISGE depuis 2023 a entraîné des correctifs en cours d'année. M. DEPIERRE ajoute que les comptes 2024 renseigneront sur l'opportunité ou pas de ce correctif ; de plus, le volume de prestations du RAT entraîne une augmentation du personnel, qui est une condition donnée par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Au sujet de l'administration, Mme GIROD évoque la complexité administrative avec l'augmentation du nombre de réglementations. En particulier avec l'introduction de MCH2, tous les règlements sont à revoir et des procédures à mettre en place. Il faut également pouvoir répondre à la population et que le personnel puisse travailler les dossiers. Dans une petite structure, la marge de manœuvre est restreinte.

Enfin, au sujet de la NPIV, les acomptes sont plus élevés que prévu pour Trélex, le coût supplémentaire pour Trélex s'annonce léger. Pour ce premier exercice, on est dans l'expectative. En tant que député, M. David VOGEL indique que la réforme améliore la prévisibilité des montants, empêche toute manipulation des finances communales et augmente la part à charge du Canton. Mme GIROD confirme que la NPIV apporte de la transparence : la formule complexe de la péréquation horizontale (entre communes) est compréhensible et le budget de la facture sociale se calcule au prorata du nombre d'habitants.

M. Nicolas CLERC demande ce que la NPIV change pour Trélex, avec CHF 2,3 millions de plus. Mme GIROD corrige, il n'y a pas de différence de CHF 2 millions, c'est le calcul entre la solidarité intercommunale et la facture sociale qui a été modifié. La répartition de la charge sociale après la participation du Canton n'est plus calculée de manière péréquative. La part péréquative horizontale est calculée par le Canton à un taux

d'impôt moyen du Canton de 67%, ce qui implique pour Trélex, dont le taux d'imposition est à 55,5%, de redistribuer aux communes ayant un taux supérieur.

M. DAEPPEN aborde le poids des intercommunales dans le cadre du budget et s'inquiète du coût de ces grandes structures. Soulevant la question du contrôle, il insiste sur la responsabilité des délégués auprès des conseils intercommunaux, en particulier sur le vote du budget (une voix de Trélex auprès de l' AISGE vaut des millions de francs). Il enjoint donc aux délégués du Conseil et de la Municipalité à oser parler, à poser des questions et à s'exprimer dans les conseils intercommunaux.

Le Président remercie pour cette intervention et abonde sur le sujet de la responsabilité. A son avis, le système pose problème dans certaines structures qui s'apparentent à des PME (le personnel de l' AISGE excède les 250 personnes). Les comités de direction sont composés de personnalités politiques et non de personnes professionnelles, et il en va de même des représentants des conseils communaux. Au contraire, à Région de Nyon, l'effet financier du DISREN est prévisible pour la commune et n'excède pas le point d'impôt par an.

En tant que présidente du Conseil intercommunal de l' AISGE, Mme Céline BERGER intervient. Elle a le sentiment que des délégués ne font pas le lien avec leur responsabilité. La question des compétences et de l'implication de certains est soulevée. Au vu de la difficulté à gérer une si grosse structure, la professionnalisation serait la solution et la question a été posée au préfet.

Mme Diane MARCOZZI demande si le montant de CHF 300'000.- de l' AISGE est compris dans le budget. Le Président confirme que c'est le cas. Mme MARCOZZI rappelle l'interpellation en 2021 en faveur d'un audit qui est restée sans réponse. M. HOFMANN lui indique que des réponses précises seront données à la prochaine séance du Conseil intercommunal. Mme VOGEL rappelle le mécanisme qui régit les montants de l'accueil de jour facturés par les communes et explique qu'on retrouve dans le budget une partie du coût du prix de revient du RAT qui sera augmenté en 2025.

Le Président passe au vote : **le préavis n° 13/2024 est accepté à l'unanimité.**

#### **9. Réponse de la Municipalité au postulat du 08.12.2023 « Créer un fonds énergétique »**

Le Président donne la parole à M. MARZER, qui annonce qu'un préavis sera présenté en 2025 sur ce sujet. Un nouveau mandataire complétera la HES-SO pour travailler sur les subventions liées au PECC.

Le Président propose que la Commission climat-énergie-durabilité-mobilité étudie le rapport municipal. Il n'y a pas d'avis contraire.

#### **10. Réponse de la Municipalité au postulat du 08.12.2023 « Eclairage nocturne ou transport public, faut-il choisir ? »**

Le Président donne la parole à M. MARZER, qui a pris l'initiative de modifier les horaires de l'éclairage, après discussion avec Romande Energie. Le résultat est que le surplus de dépenses d'énergie est modeste et que les difficultés techniques limitent la mise en œuvre. L'intention est de maintenir la situation actuelle. Le Président suggère que la Commission climat-énergie-durabilité-mobilité étudie le rapport. Devant la suggestion de M. DAEPPEN d'adjoindre les Commissions routes-éclairage et sécurité-village, le Président propose de nommer une commission ad hoc librement composée de membres de ces commissions.

Sont volontaires : Mesdames Patricia AUDETAT et Marie-Christine LESCHOT BURKI et M. Philippe EAV, qui sont élus. M. MARZER leur propose de contacter la Municipalité pour les questions techniques.

#### **11. Mention des préavis à venir**

Le Syndic annonce les préavis à venir :

- Règlement et réaménagement du cimetière
- Modification des statuts du SDIS
- Règlement de Police

## **12. Communication(s) de la Municipalité**

M. HOFMANN :

- Gravière : représente un montant important au budget ; le cubage prélevé n'est pas encore connu et figurera dans les comptes 2024. Concernant le deuxième site à exploiter, une partie du défrichage en forêt a déjà été effectué.
- Actu de décembre : Trélex compte un centenaire, M. Jeanmonod, qui va être fêté.
- Intercommunales : constituent un poids croissant pour la Municipalité, avec les responsabilités qui y sont associées ; elle a échangé avec la COGEST à cet égard.
- Le Syndic remercie le Conseil communal du travail accompli en 2024 et de la confiance accordée. Il formule ses vœux à tous les membres.

M. MARZER : remercie pour les préavis acceptés et annonce que des projets motivants seront présentés en 2025 et que la Commission climat-énergie sera largement sollicitée.

Mme GIROD :

- Chauffage à distance (CAD) : la première étape est terminée avec l'équipement de nombreuses chaudières. La deuxième étape concerne la gouvernance, en principe pour courant 2025.
- Ressources humaines : la Municipale remercie le personnel, qui œuvre avec dévouement, en particulier Mme CONSTANTIN qui la seconde efficacement pour les finances.
- Festifs : la Municipalité organise la fenêtre de l'Avent le 12 décembre.

M. DEPIERRE :

- Pourtour de l'école : le projet avance et intègre des demandes contenues dans le postulat et d'autres résultant des démarches participatives. Un préavis de travaux sur le pourtour des écoles, sera présenté à une date encore inconnue, en fonction des réponses du Canton.

## **13. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales**

- AISGE : Mme Céline BERGER informe sur diverses décisions du CI du 26.09.2024 et du 21.11.2024. Les rapports de travail avec la directrice ayant été interrompus, le CODIR s'implique plus dans l'opérationnel avec l'appui de chefs de service ; un audit de l'organisation sera effectué ; les travaux du Bix avancent sans marquer de retard ; le budget école 2025 est accepté ; celui pour l'accueil de jour l'est également, mais son déficit pose de nombreuses questions et un audit est en cours avec le soutien du RAT pour analyser la situation. Divers préavis sont acceptés, notamment pour la modernisation du système informatique comptable pour la partie école et pour un crédit complétant la mise à l'enquête du centre de jeunes de Genolier. Une interpellation est déposée au sujet de l'inquiétude du personnel quant à la gestion RH et l'organisation du CODIR dans la situation actuelle. Une association de parents d'élèves propose de collaborer avec le CODIR, ce qui sera sans doute effectif pour la prochaine législature dès 2026.
- Région de Nyon (RdN) : M. VAUTIER revient sur le crédit concernant Télé Dôle SA qui a été voté fin octobre. Un référendum concernant les communes du DISREN pourrait être lancé et bloquer la subvention du Canton ; la démarche freinerait les travaux. Le budget 2025 de Région de Nyon est légèrement excédentaire.

## **14. Propositions individuelles et divers**

Mme Karin VITALE se dit mitigée à propos du crédit d'étude sur la Ferme Paul et espère que l'expérience d'un tel historique ne se reproduira pas. Elle forme le vœu que l'on réfléchisse assez tôt à tout achat d'un bien d'utilité publique. En deuxième lieu, elle demande à la Municipalité de rendre le sapin de Noël situé en un lieu très en vue au centre du village plus festif en 2025. Enfin, elle rappelle son souhait que les séances du Conseil en réserve soient utilisées pour décharger les discussions. Le Président explique son choix d'éviter de convoquer les 44 membres du Conseil si aucun préavis n'est présenté.

M. ALLECA demande si une place pour personne handicapée peut être aménagée à la gare et si la Municipalité a des nouvelles de la camionnette-ventouse. M. DEPIERRE répond que le parking de la gare

est du domaine du NStCM et qu'un processus est en cours au sujet de la camionnette avec un avis dans la FAO.

M. CLERC demande quelle solution existe pour les personnes qui ne sont pas là le jour du ramassage d'ordures, le vendredi. M. MARZER estime que se concerter avec ses voisins est la solution la plus pragmatique.

Au nom du comité des *Festifs*, Mme Carole DUPERRET remercie la Municipalité pour son soutien et encourage le Conseil à participer aux activités. En 2024, les *Festifs* ont été sollicités par d'autres associations, ce qui a été très positif. La prochaine activité sera le brûlé de sapins le 11 janvier 2025. Elle réitère sa demande d'installer le wifi à la salle polyvalente pour faciliter les paiements. L'assemblée applaudit.

Le Président donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil communal le 3 avril 2025 et clôt la séance en invitant l'assemblée à un apéritif dînatoire.

La séance est levée à 21h30.



Le Président  
François VAUTIER



La Secrétaire  
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 28.12.2024 / cdp